

Comité National CGT des Privés d'Emploi
Collectif National CGT des Saisonniers
Collectif National CGT Jeunes
Fédération CGT du Spectacle
Fédération CGT des Personnels des Organismes Sociaux
Syndicat CGT MANPOWER
Syndicat National CGT ANPE
Union Syndicale des Intérimaires
AC - APEIS - MNCP

COMMUNIQUE DE PRESSE

Négociations Assurance Chômage Tous dans l'action le 16 décembre 2008

Les négociations sur la Convention Assurance Chômage (*qui fixe les conditions d'indemnisation des Travailleurs Privés d'Emploi*) se tiendront de nouveau le 16 décembre 2008, cette séance sera déterminante.

Sous l'impulsion du MEDEF, accompagnés par certains négociateurs, nous nous dirigeons vers une réduction drastique des droits aux allocations, ceci au nom d'une prétendue simplification de la réglementation, par le biais d'une filière qualifiée « unique ». Derrière cet affichage se cache en fait une volonté de réduire le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés par l'Assurance Chômage mais également la durée d'indemnisation de ceux qui y accéderaient. Exemple, le dernier accord signé en 2006 pénalise les salariés en contrat saisonnier limitant à trois années leurs indemnisations au titre du chômage. Ils cotisent pourtant à l'assurance chômage qui va les exclure dès le 18 janvier 2009.

Alors que le chômage va exploser du fait de patrons qui ont poussé la logique de la « rentabilité » financière au maximum, le même patronat s'obstine non seulement à ne pas vouloir mettre en place un taux de cotisation variable en fonction du nombre de précaires utilisés, mais en plus il ambitionne de vouloir réduire le taux de cotisation. Au moment où le chômage va frapper un nombre croissant de travailleurs, dans le dos de ceux-ci, se concocte une réduction sans précédent de leurs droits à l'indemnisation, par un durcissement des conditions d'ouverture de droit (temps de travail nécessaire pour bénéficier des allocations) une réduction de la durée des droits (de plusieurs mois) lorsque ceux-ci sont possibles.

Au même moment la fusion ANPE/ASSEDIC se « concrétise » sous le nom de « Pôle Emploi » dans des conditions qui seront désastreuses pour les Chômeurs, ils seront encore plus « refoulés » lorsqu'ils voudront être reçus. Par contre les contrôles et les sanctions seront leurs lots quotidiens. Cela risque fortement pour eux, d'être encore plus qu'aujourd'hui, le parcours du combattant pour pouvoir faire valoir leurs droits.

Toutes les raisons sont réunies pour agir. Qu'ils soient en emploi, précaires, privés d'emploi, saisonniers, intérimaires, jeunes, ils doivent faire de cette journée, une journée de mobilisation et d'action dans tous les départements et pour l'Île de France qu'ils participent massivement au rassemblement qui se tiendra le 16 décembre 2008 à 14H devant le MEDEF, 55 avenue Bosquet Paris 75007.